



Perte volontaire de la nationalité française

Par Antonn

Bonjour,

Je suis français né en France de parents français et espagnol naturalisé par option depuis plusieurs années. Pour raisons personnelles je souhaite perdre la nationalité française (par décret) et garder uniquement ma 2ème nationalité espagnole. Pour cela je dois remplir un formulaire spécial et je voudrais savoir quels arguments faire valoir pour que ma demande ait des chances d'être acceptée.

De plus est-il nécessaire ou même obligatoire de vivre hors de France pour appuyer ma demande ?

Merci pour vos conseils.

Par isernon

bonjour,

vous pouvez vouloir renoncer à la nationalité française.

voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3073#:~:text=conditions%20%C3%A0%20fournir-,Vous%20pouvez%20faire%20une%20d%C3%A9claration%20de%20perte%20de%20la%20nationalit%C3%A9,l%C3%A2ge%20de%2019%20ans.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3073#:~:text=conditions%20%C3%A0%20fournir-,Vous%20pouvez%20faire%20une%20d%C3%A9claration%20de%20perte%20de%20la%20nationalit%C3%A9,l%C3%A2ge%20de%2019%20ans.[/url]

salutations

Par Isadore

Bonjour,

Un Français qui a acquis une nationalité étrangère par naturalisation peut répudier la nationalité française à condition de résider habituellement à l'étranger :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006419958]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006419958[/url]

Il n'est pas nécessaire d'argumenter votre demande autrement qu'en prouvant que vous remplissez les conditions requises (avoir une autre nationalité et résider à l'étranger).

Une demande ne remplissant pas les conditions requises (par exemple résidence habituelle en France) sera rejetée, quels que soient vos arguments.